

GARANTIE RESPONSABILITÉ DES MEMBRES DE LA DIRECTION

TRAVELERS LE CHOIX DE LA DIRECTION^{MC} POUR LES SOCIÉTÉS OUVERTES CANADIENNES

Chaque jour, de nombreux articles de journaux portent sur des sociétés poursuivies par suite de fusions et acquisitions, de difficultés financières et de conflits d'intérêts. Les tribunaux sont débordés par le nombre de réclamations dommageables provenant d'actionnaires, de concurrents, de clients et d'entités gouvernementales et déposées à l'encontre des administrateurs et dirigeants de sociétés ouvertes; réclamations qui se soldent fréquemment par des verdicts à sept chiffres rendus contre des entreprises et des administrateurs et dirigeants qui croyaient avoir bien agi.

La protection des actifs de votre entreprise et des actifs personnels de votre équipe de direction est importante et peut vous aider à intéresser des candidats compétents pour votre conseil d'administration et les inciter à demeurer en poste. Vous pouvez faire confiance à la garantie responsabilité des membres de la direction offerte dans le cadre de notre gamme de produits *Travelers Le Choix de la Direction^{MC} pour les sociétés canadiennes* et avoir l'esprit tranquille si des poursuites potentiellement dommageables menacent votre entreprise.

Travelers fournit une protection relative à la responsabilité de la direction aux termes d'une police unique

- Couverture individuelle des administrateurs et des dirigeants pour les sinistres non indemnisables *assortie d'une option permettant d'ajouter* :
 - Couverture applicable à l'obligation d'indemnisation de votre société pour les réclamations couvertes en raison d'actes liés aux pratiques de gestion d'un ou de plusieurs de vos administrateurs ou dirigeants
 - Couverture applicable à la responsabilité de votre société pour une réclamation liée à des titres également disponible
- Couverture des administrateurs et des dirigeants qui occupent un poste d'administrateur, de membre de la direction, de gestionnaire, de fiduciaire ou autre poste équivalent auprès d'une entité sans but lucratif
- Frais de défense relatifs aux réclamations couvertes visant un redressement non pécuniaire
- Définition élargie du terme « filiale », qui inclut les coentreprises et les entités sans but lucratif détenues en propriété ou contrôlées

Souplesse accrue

- Format par menus permettant d'adapter les couvertures optionnelles selon vos besoins précis
- Montant d'assurance pouvant aller jusqu'à 25 millions de dollars
- Possibilité de confier la défense des réclamations présentées contre vous aux avocats spécialisés en réclamations et autres spécialistes des réclamations de Travelers, ou de gérer vous-même la défense des réclamations
- Option permettant de maintenir un montant d'assurance distinct ou de réunir les montants des garanties responsabilité liée aux pratiques d'emploi et responsabilité à titre de fiduciaire

Couverture directe de l'entreprise

- Notre Couverture relative à la responsabilité de la société fournit une couverture directe à la société à l'égard des réclamations liées à des titres
- Les administrateurs et dirigeants n'ont pas besoin d'être nommés codéfendeurs pour activer la Couverture relative à la responsabilité de la société
- Couverture optionnelle des coûts d'enquête pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ pour les frais liés aux enquêtes découlant de réclamations liées à des **réclamations dérivées**

Autres caractéristique de la couverture

- Le terme « réclamation » est défini au sens large et comprend les mises en demeure écrites pour l'obtention de redressements pécuniaires et non pécuniaires, les poursuites civiles, certaines poursuites pénales, les procédures d'arbitrage et les procédures administratives et réglementaires formelles débutant au moment de la réception d'une requête en arbitrage, du dépôt d'un acte d'accusation ou d'un document juridique similaire
- La police ne peut être résiliée par Travelers, sauf en cas de non-paiement de la prime
- Période de déclaration automatique de 30 jours
- Couverture mondiale
- Couverture des dommages-intérêts punitifs ou exemplaires accordés au Canada, pour autant que ces dommages-intérêts sont assurables en vertu de la loi
- L'exclusion des réclamations d'un assuré contre un autre assuré comporte une exception dans le cas des réclamations présentées par un syndic de faillite
- Aucune obligation de divulgation et couverture automatique à l'égard des filiales acquises dont la valeur est inférieure à un seuil précis en ce qui concerne les actes liés aux pratiques de gestion prenant place après la date d'acquisition
- Dans le cas des sociétés acquises de valeur plus élevée, la couverture automatique est fournie pour une période de 90 jours ou le reste de la période d'assurance, si celle-ci est plus courte, en ce qui concerne les actes liés aux pratiques de gestion prenant place après la date d'acquisition, accompagnée de l'option d'obtenir un prix pour prolonger la couverture pour le reste de la période d'assurance
- Si votre société est acquise, la police continue d'avoir effet jusqu'à la fin de la période d'assurance en ce qui concerne les actes liés aux pratiques de gestion commis avant la date d'acquisition (avec possibilité de souscrire une couverture pour une prolongation de trois années supplémentaires au moment où la couverture prend fin)

Service de qualité

- Notre souscription des risques décentralisée, à partir de nos bureaux de Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal, nous permet d'offrir un service expert et efficace
- Notre service des réclamations compte dans son effectif des avocats spécialisés dans les réclamations en responsabilité professionnelle et des spécialistes des réclamations

Chez Travelers, nous insistons sur la qualité, ce qui fait de nous une des sociétés les plus respectées en Amérique du Nord. Nous sommes reconnus pour la qualité supérieure de nos produits et services, et parce que nous avons su mettre au point des solutions efficaces en matière d'assurance qui répondent aux besoins spécifiques de l'industrie. De fait, en 1964, nous avons été le premier assureur national aux États-Unis à offrir des garanties responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Notre force s'appuie sur ce qui suit :

- Nous nous engageons à offrir des produits et services en assurance efficaces au Canada depuis 1866
- Nous figurons sans interruption sur la liste des plus importantes sociétés américaines de Fortune 500
- Les entreprises de notation indépendantes, dont A.M. Best, Moody's et Standard & Poor's, nous accordent constamment des notes élevées pour notre capacité de payer les réclamations
- Nous sommes la deuxième plus importante société d'assurances multirisques commerciaux en Amérique du Nord

Pour en savoir plus au sujet de *Travelers Le Choix de la Direction^{MC}* pour les sociétés ouvertes canadiennes, veuillez vous adresser au bureau de souscription du service Risques corporatifs et professionnels de Travelers de votre localité.

Montreal

Telephone
514.875.0600
800.361.9427

Toronto

Telephone
416.366.8301
800.268.8481

Calgary

Telephone
403.265.6252
800.479.3887

Vancouver

Telephone
604.684.6574
866.684.6574



Travelers Guarantee Company of Canada

1010, de la Gauchetière Ouest
Suite 1100
Montréal, Québec H3B 2N2
514-875-0600

travelerscanada.com

Le présent document ne modifie aucunement les dispositions ou les couvertures de toute police d'assurance émise par Travelers, et n'a aucun autre effet sur celles-ci. Il ne s'agit pas d'une déclaration sur le fait qu'une couverture existe ou n'existe pas à l'égard d'une réclamation ou d'un sinistre en particulier aux termes d'une telle police. La couverture dépend des faits et des circonstances applicables à la réclamation ou au sinistre, de toutes les dispositions de la police applicable et des lois applicables. L'offre des garanties mentionnées dans le présent document peut dépendre de nos critères en matière de souscription des risques.